

UNE PERSPECTIVE SOCIO-HISTORIQUE DU MOUVEMENT DES TIERS-LIEUX

Entretien d'Isabelle Berrebi-Hoffmann
interviewée par Cécile Gauthier

Isabelle Berrebi-Hoffmann est sociologue, directrice de recherche au CNRS, au sein du Lise (Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique). Elle a mené des recherches internationales comparatives sur les recompositions du travail, l'évolution des formes de gouvernance et de l'entreprise et la transformation digitale. Elle s'est particulièrement intéressée aux communs, aux tiers-lieux et aux formes productives alternatives (économie circulaire, économie collaborative, *makerspaces*, *fablabs*, etc.), notamment dans son ouvrage comme co-auteurice *Makers – Enquête sur les laboratoires du changement social*, avec M.-C. Bureau et M. Lallement (2018). Dans cette interview, Isabelle Berrebi-Hoffmann revient sur le développement des tiers-lieux. Le terme « tiers-lieu » aurait émergé au début des années 2000 à travers des mouvements communautaires et numériques, notamment les *fablabs* et *hackerspaces*, avant d'être adopté par les politiques publiques en 2013, structurant ainsi un modèle de coopération collective. Ces espaces hybrides se situent à l'intersection des sphères publiques, marchandes et militantes, offrant des lieux de délibération, d'innovation sociale et de partage entre divers acteurs, avec une organisation flexible souvent fondée sur des modèles économiques alternatifs. Toutefois, bien que les tiers-lieux représentent un renouveau de l'économie sociale et solidaire, leur pérennité reste fragile, et ils doivent faire face à des défis économiques et institutionnels pour se stabiliser et avoir un impact durable sur la transformation sociale.

Comment le terme « tiers-lieu » a-t-il émergé et a été adopté en France ?

Originellement, les tiers-lieux ont pris forme au sein de mouvements « *grass-roots* » portés par des acteurs issus du numérique, du *coworking*, du travail nomade, ou par des artistes ayant vécu dans des squats autogérés. Ces lieux ont visé à favoriser la coopération et la gestion partagée, en dehors des modèles hiérarchiques des institutions publiques ou privées. Les *fablabs* et *hackerspaces*, créés autour de la production collaborative et du partage de savoirs, en sont des exemples marquants. En 2009, le premier *fablab* à Toulouse (Artilect) a joué un rôle clé, et le mouvement s'est progressivement structuré au niveau mondial.

En 2013, les politiques publiques ont commencé à reconnaître ce phénomène. Le plan de Fleur Pellerin a été un tournant, notamment avec la promotion des *fablabs* et la transformation de leur auto-dénomination. Ce plan a permis de clarifier et de structurer la manière dont ces lieux s'identifiaient et interagissaient entre eux.

Dans la même veine, le projet Fab City, initié par le maire de Barcelone en 2014 puis porté à Paris en 2018 et par d'autres grandes villes comme Berlin, a cherché à réintroduire la production dans la ville, en mettant l'accent sur l'écologie, le numérique, la permaculture et la micro-production. Ces initiatives ont permis d'ancrer davantage le concept de tiers-lieu dans les politiques publiques.

Dès les années 2010, avec Marie-Christine Bureau et Michel Lallement, nous avons commencé à étudier ces lieux dans le cadre de recherches interdisciplinaires. Nous avons observé ce phénomène qui se distinguait des associations traditionnelles par son approche inclusive, souvent axée sur des projets communautaires, culturels à la croisée du loisir, du bricolage, du culturel et de la production collaborative, basés sur des modes de coopération et de financement alternatifs, et ouverts à des publics variés, locaux ou internationaux. Dans notre ouvrage collectif « Makers : enquête sur les laboratoires du changement social » (2018), nous avons démontré que ces espaces étaient liés à la notion de communs, cherchant à ouvrir des espaces partagés entre le public et le privé. Ils visent à redonner vie aux communs¹⁸ en créant des lieux où l'accès est conditionné par une implication active.

Avec l'adoption du terme « tiers-lieu » par les politiques publiques, ce modèle d'organisation collective s'est progressivement démarqué. Cette reconnaissance et ce soutien des acteurs publics ont participé à renforcer l'identité « tiers-lieu ».

À la suite du rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble », un programme national de soutien aux tiers-lieux a été lancé en 2019, avec la création du

18. « Les communs désignent des formes d'usage et de gestion collective d'une ressource ou d'une chose par une communauté. Cette notion permet de sortir de l'alternative binaire entre privé et public en s'intéressant davantage à l'égal accès et au régime de partage et décision plutôt qu'à la propriété », définition donnée par : Festa, D., Dulong de Rosnay, M. & Miralles Buil, D. (2018). *Géoconfluences*, <<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/communs>>.

programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de l'appel à manifestation d'intérêt dit des « Fabriques de territoires » ; suivi en 2021 après la remise du rapport France Tiers-Lieux à Jean Castex, du programme Manufactures de proximité, qui a permis de soutenir 100 tiers-lieux dédiés à la production pour favoriser le développement économique et l'emploi local.

Le terme de « tiers-lieu » a ainsi pris une dimension performative : une fois qu'il a été attribué à ces espaces, il a contribué à structurer l'organisation de ces lieux et à renforcer leur identité commune, tout en permettant à des acteurs très divers de se reconnaître derrière ce modèle.

Selon vous, le « tiers-lieu » peut-être considéré comme un « objet frontière », entre les sphères publiques, marchandes et militantes, qu'entendez-vous par là ?

Aujourd'hui, 15 ans après le début de cette dynamique, nous sommes dans un moment très intéressant. Le concept de tiers-lieu est devenu un « objet frontière » c'est-à-dire un espace symbolique où se rencontrent des acteurs aux motivations et aux projets divers, mais qui se retrouvent autour de certains principes communs de collaboration, de fabrication, de partage et de production collective. Ces espaces peuvent être très différents d'un endroit à l'autre, mais ils s'unissent sous l'étiquette du tiers-lieu, à travers des congrès, des revues, des rencontres et parfois des projets transnationaux, qui montrent bien la variété mais aussi la cohérence du phénomène.

En outre, le terme de tiers-lieu est devenu plus qu'une simple étiquette : il symbolise une forme d'innovation sociale qui traverse de nombreux secteurs et permet à différents types de communautés de se retrouver pour construire ensemble un projet commun.

D'une part, l'une des caractéristiques majeures des tiers-lieux réside dans leur qualité d'espaces de délibération où les décisions sur leur identité, leur fonctionnement, leur modèle économique et leur gouvernance sont prises collectivement. Cette dimension délibérative est essentielle, et chaque décision, comme l'intégration de subventions ou la vente de services, impacte leur fonctionnement. Ils documentent leurs actions, partagent leurs savoirs et encouragent la création collective, inspirés par des mouvements comme les hackerspaces ou les *fablabs*.

D'autre part, un tiers-lieu permet aussi, et surtout, de croiser différents registres d'activité, qui peuvent inclure des dimensions variées :

« Le terme de tiers-lieu symbolise une forme d'innovation sociale qui traverse de nombreux secteurs et permet à différents types de communautés de se retrouver pour construire ensemble un projet commun. »

- L'éducation et l'apprentissage (comme la transmission des savoirs).
- La solidarité, *via* des actions collectives ou communautaires.
- L'écologie, avec un engagement dans des pratiques durables, comme l'autoproduction ou les circuits courts.
- Le numérique, par des initiatives en lien avec les nouvelles technologies et les outils collaboratifs.
- La production et l'innovation, avec des projets liés au travail, aux start-ups, ou à la fabrication.

On distingue trois types d'écosystèmes dans un tiers-lieu :

1. *L'écosystème local et territorial*

Un tiers-lieu peut s'ancrer dans un environnement local, collaborant avec les pouvoirs publics et d'autres acteurs territoriaux. Il peut ainsi interagir avec des structures sociales comme les recycleries, les cybercafés, les entreprises de circuits courts ou des initiatives telles que Emmaüs, etc. Ces lieux sont souvent soutenus par les pouvoirs publics, car rares sont ceux qui peuvent fonctionner de manière entièrement autonome ou autofinancée.

2. *L'écosystème de projet*

Un tiers-lieu peut aussi s'inscrire dans un écosystème global, avec une dimension transnationale. Par exemple, les *makerspaces* ou les *fablabs* sont souvent associés à des congrès, des réseaux internationaux, ou des événements comme ceux organisés par le Chaos Computer Club à Berlin¹⁹. Ces lieux peuvent être des points de rencontre pour des communautés de praticiens, parfois engagées dans des projets agricoles autogérés, ou de réseaux de militants à l'instar des mouvements comme Occupy. Ce sont des espaces de circulation des idées, des savoir-faire et des modèles de gestion collaborative, mais aussi de développement de solutions concrètes à l'échelle locale.

19. Le Chaos Computer Club, aussi simplement désigné par le sigle CCC, est l'une des organisations de hackers les plus influentes en Europe. Le Chaos Computer Club est une communauté mondiale, qui fait campagne pour la liberté de l'information et de la communication sans aucune censure – par n'importe quel gouvernement ou compagnie – et qui étudie autant les possibilités de la technologie que ses impacts sur la société et l'individu : <https://www.ccc.de/en>

3. L'écosystème économique

Le troisième écosystème est l'écosystème économique, qui est souvent un peu plus complexe à appréhender, car il peut être « caché ». C'est pourtant cet aspect qui détermine la pérennité humaine et économique du lieu. En effet, pour qu'un tiers-lieu soit viable, il doit trouver un modèle économique. Cela peut inclure la question du financement : est-ce que le lieu dépend de subventions publiques, ou bien adopte-t-il un modèle plus autonome, comme une économie contributive ou un modèle hybride ?

Cela signifie qu'un tiers-lieu prend des décisions, fait des choix sur sa propre organisation, et ces choix sont cruciaux. Ces décisions peuvent porter sur plusieurs aspects :

- Est-ce qu'on accepte des activités marchandes ? Par exemple, accepter que certaines activités génèrent des revenus, comme des formations payantes ou un espace de *coworking* pour des start-ups.
- Quels modèles socio-économiques pour le tiers-lieu : lucrativité limitée ou non lucrativité ? Gratuité des services et activités ou non ? Expérimentations de prix libres ? Bénévolat ou salariat ?
- Comment gérer les choix autour de la convivialité ? Par exemple, est-ce qu'on crée une dynamique de *coliving* pour favoriser une communauté plus solidaire, ou bien on recherche plutôt des espaces plus ouverts, moins communautaristes ?
- Quels critères d'ouverture ? Comment éviter l'entre-soi et permettre une ouverture à de nouveaux publics ?

Ainsi, certains *hackerspaces* ont refusé le salariat, imposant un fonctionnement entièrement bénévole. Cependant, après quelques années, ces lieux ont dû réévaluer ce choix face à l'épuisement humain des bénévoles et ont commencé à intégrer des subventions publiques ou des modèles hybrides de financement. L'ÉlectroLab à Nanterre est un exemple de ce type d'adaptation.

En revanche, certains lieux, comme le JokkoLab au Sénégal, ont opté pour un modèle totalement indépendant des financements publics. Ils ont créé une entreprise collective, avec 60 partenaires associés, car ils ne souhaitent pas être sous format associatif et dépendre d'aides internationales, et ont bénéficié de la philanthropie et du mécénat de Google qui les a aidés à installer toutes leurs infrastructures et notamment la wifi dans leurs lieux.

Les tiers-lieux sont des espaces hybrides, loin de se cantonner à une seule fonction, ils mêlent souvent activités marchandes et non-marchandes. Ces espaces adoptent, pour la plupart, des modèles socio-économiques hybrides, combinant des services gratuits et payants, mais également formes de bénévolat, dynamiques contributives et salariat.

Deux systèmes économiques peuvent coexister :

- L'économie contributive, où l'on donne du temps, des savoirs, et des ressources (en nature ou en service) pour accéder au lieu ou du moins le faire vivre.
- L'économie marchande, où on paye pour accéder à un service spécifique, par exemple pour utiliser des machines.

« Les tiers-lieux rejettent une frontière stricte entre le secteur associatif, la sphère marchande, la sphère publique, la sphère privée et la sphère domestique. »

À l'instar des hackerspaces et des *makerspaces*, les tiers-lieux rejettent une frontière stricte entre le secteur associatif, la sphère marchande, la sphère publique, la sphère privée et la sphère domestique. En écho à ce qu'Erik Olin Wright nomme « les espaces interstitiels » à côté des mondes dominants, qui « hackent » ou transforment la norme dominante de séparation entre les activités productives, les activités militantes, le privé, les activités marchandes.

Comment les tiers-lieux pensent-ils ou repensent-ils les relations et rapports au travail ?

52

Une autre dimension fondamentale des tiers-lieux, qui revient systématiquement dans mes enquêtes, est la qualité des relations qui s'y instaurent. En effet, il existe dans ces lieux une quête de relations humaines qui se libèrent des contraintes habituelles du travail ou de la vie sociale. Beaucoup de gens viennent dans ces lieux pour expérimenter des relations plus libres, moins hiérarchisées et débarrassées des

« Le retour à un travail manuel et collaboratif permet de réhumaniser la technique et de redonner du sens au geste créatif. »

négatifs vécus dans le monde du travail traditionnel. Le retour à un travail manuel et collaboratif permet de réhumaniser la technique et de redonner du sens au geste créatif.

La question qui se pose alors est celle de l'équilibre entre l'individu et le collectif dans les tiers-lieux. La notion du « faire par soi-même », ou « do-it-yourself » est très présente dans ces lieux.

Celle-ci se transforme de plus en plus en un « do it with others », où l'individu ne cherche plus à se réaliser seul, mais en interaction avec les autres. Ce modèle reflète aussi une réparation du social, une forme de résistance aux logiques néolibérales qui standardisent le travail et les relations humaines.

En outre, ils sont une réponse concrète et pratique à une crise du travail : le travail salarié devenu de plus en plus intense, pénible et mal rémunéré. Dans ces

lieux on peut observer une montée des valeurs de coopération, de solidarité, et une quête de modèles de vie plus horizontalement organisés, une autre forme de travail plus humain, moins soumis aux règles imposées par les logiques capitalistes.

Les tiers-lieux apparaissent ainsi comme un symptôme d'une transformation sociétale plus large. Ils incarnent des dynamiques sociales qui convergent autour d'une volonté de redéfinir la place du travail, de la gouvernance collective et des relations humaines dans un contexte de crise. L'apparition de ces espaces s'inscrit dans une logique historique similaire aux découvertes de Weber sur la bureaucratie ou de Marx sur la classe ouvrière, mettant en lumière une classe de « sachants réflexifs » qui cherchent à se réinventer dans un monde du travail en crise. Depuis Marx, en passant par Arendt, jusqu'à la philosophie des makers, la question du travail libre a été au centre des réflexions sociales.

Pour ma part, je prends le phénomène des tiers-lieux comme un symptôme, mais surtout comme un opérateur d'une transition que nous vivons aujourd'hui. Le tiers-lieu m'intéresse parce qu'il signale des questions et des problèmes non résolus ou non pris en compte dans l'agenda politique et social. Il rend visible certaines crises de nos sociétés qui ne sont peut-être pas assez mises à l'ordre du jour médiatique ou des politiques publiques. Par exemple, toute la question du travail fait débat dans le discours public, mais ce dont on parle vraiment, c'est de l'emploi. L'activité réelle, le quotidien du travailleur, la pression de certaines conditions de travail – ça, on n'en parle que très rarement.

Aussi, si l'on observe ces trois domaines – social, économique et écologique – sur les quinze dernières années, on constate une volonté de s'organiser, de créer des lieux, de s'engager pour transformer la société. Une génération de vingténaires et trenténaires a émergé, portée par ces réflexions et ces mouvements.

Comme le suggère Fernand Braudel, les phénomènes sociaux se développent à des vitesses différentes, et parfois, ils se télescopent. Cela rappelle l'idée de « sphères d'activités différentes » (économie, vie privée, politique, droit, etc.) chez des auteurs comme Weber ou Durkheim. Ces sphères existent en parallèle, jusqu'à un moment où elles convergent et s'interpénètrent. C'est un peu ce qui se passe avec les tiers-lieux aujourd'hui. Ils sont une sorte de cristallisation de plusieurs révolutions qui se produisent simultanément.

Ces phénomènes s'entrelacent dans ce que j'appelle une « nébuleuse réformatrice ». Les tiers-lieux, dans ce contexte, apparaissent comme des espaces de trans-

« Les tiers-lieux apparaissent ainsi comme un symptôme d'une transformation sociétale plus large. Ils incarnent des dynamiques sociales qui convergent autour d'une volonté de redéfinir la place du travail, de la gouvernance collective et des relations humaines dans un contexte de crise. »

formation, où différents secteurs se rencontrent pour expérimenter de nouvelles formes de gouvernances démocratiques, de travail et de solidarité.

Ainsi, ils révèlent ces crises invisibles et jouent un rôle d'opérateur de transformation. Ils sont le miroir de nos problèmes sociaux, économiques et politiques non résolus. Cependant, il reste à évaluer leur impact réel sur la transformation sociale : sont-ils un effet de mode ou engendrent-ils de véritables évolutions ? Seule une enquête empirique pourra trancher.

Ces ambitions et interrogations ont déjà fortement traversé l'Économie Sociale et Solidaire, comment les tiers-lieux se positionnent-ils par rapport à cela : continuité ? renouveau ? transformation ?

Les tiers-lieux incarnent à la fois un renouveau et une extension de l'économie sociale et solidaire (ESS). D'une part, ils réinventent certaines pratiques de l'ESS en introduisant l'économie numérique et la culture collaborative, tout en restant ouverts à des modèles plus flexibles et expérimentaux. D'autre part, ils s'inscrivent dans une longue tradition d'initiatives collectives et de coopération. Les tiers-lieux constituent donc une forme innovante de l'ESS adaptée aux enjeux contemporains. Cependant, il y a deux manières d'interpréter le succès de ce phénomène des tiers-lieux, une plutôt optimiste et l'autre pessimiste.

Je me place plutôt du point de vue optimiste, parce que je crois aux effets performatifs des objets frontières. Lorsque l'on s'autodétermine « tiers-lieu », cela peut avoir des effets considérables sur l'organisation de sa structure, et sur la manière dont elle fonctionne au sein de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces associations, qui sont souvent en quête de stabilité, de durabilité et de transformation de leurs pratiques, peuvent se saisir de ce concept et s'engager dans cette dynamique qui consiste à « faire tiers-lieu » pour toucher un public plus large, diversifier leurs financements, et améliorer leur efficacité ou leur efficacité.

L'autodénomination en « tiers-lieu » peut ainsi provoquer un changement dans les relations internes, dans le fonctionnement, dans les modes de décision, et dans le panel d'activités de l'organisation. Cela pourrait aussi transformer la durabilité et la soutenabilité de ces structures. Si cela permet d'attirer plus de financements, après tout, pourquoi pas ?

Il y a aussi la question de la compétition – y a-t-il une forme de concurrence, y compris locale, entre les tiers-lieux ? Et sur quels critères se joue cette compétition ? Est-ce sur le public qui fréquente ces lieux ? Sur les activités solidaires qu'ils promeuvent ? Ce sont des questions importantes, et je pense qu'il faut ouvrir la « boîte noire » de cette question. Il existe une grande diversité de configurations entre l'ESS et les tiers-lieux, et les effets de cette intersection méritent d'être explorés.

Ce côté optimiste repose sur l'idée que cela peut être une voie de transformation, une manière de faire évoluer les choses selon la manière dont on se saisit du

concept. Après tout, tous les acteurs de l'ESS ne peuvent pas forcément ouvrir un lieu pour accueillir du public, ce qui rend l'accès au concept de tiers-lieu limité.

Et puis, il y a une réponse plus pessimiste à cette question. Par exemple, comme cela a été observé avec des phénomènes comme les hackathons ou l'usage des imprimantes 3D, il y a une intégration de certaines pratiques ou techniques dans le discours dominant, sans que cela ne provoque aucun changement réel. Cela fait par exemple écho à ce que Boltanski et Chiapello appellent « le nouvel esprit du capitalisme » (1999). Il peut ainsi y avoir une instrumentalisation des tiers-lieux, où des acteurs s'approprient les financements associés au concept sans proposer des projets qui correspondent véritablement aux valeurs initiales et à l'ambition transformative.

Je pense que ce phénomène existe : on peut voir des gens qui vont capturer des financements sans avoir un projet réellement structuré autour des valeurs fondatrices des tiers-lieux. Loin d'être un lieu de transformation sociale, ces structures peuvent simplement devenir des dispositifs d'instrumentalisation, où l'on exploite le label « tiers-lieu » sans en comprendre ou en respecter l'essence.

Cela dit, comme pour tout phénomène ou dynamique qui prend de l'ampleur, on peut toujours observer des effets pervers. Si on parlait à une juriste, elle vous dirait que toute loi produit des effets pervers, mais cela ne signifie pas qu'on doive cesser d'agir. La critique des effets pervers ne doit pas conduire à l'immobilisme. La question est donc d'agir malgré ces imperfections, et de chercher à améliorer les choses au fur et à mesure.

Ainsi, les tiers-lieux sont à la croisée des chemins. En tant que symptômes des crises contemporaines et opérateurs de transformation, ils offrent une occasion unique de repenser la société et le travail. Mais pour qu'ils deviennent durables et efficaces, il est nécessaire de concevoir des solutions institutionnelles adaptées à leurs spécificités. L'organisation des états généraux des tiers-lieux pourrait être la clé de cette structuration, en permettant une consultation participative et en formulant des propositions concrètes pour un développement harmonieux et inclusif.